

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE DUNES
(TARN-ET-GARONNE)

Année 2026 – Séance n°7

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal
Mercredi 15 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze du mois de juillet (15/07/2026) à 20h00, le Conseil Municipal de DUNES, convoqué le 03 juillet 2026, par M. JULIEN Jean-Yves, Maire, s'est rassemblé à la Mairie de DUNES, 1 Place des Martyrs 82340 DUNES, en salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRESENTS :

JULIEN Jean-Yves, CHASSAGNE Bastien, VESIN Stéphanie, VAL Noël, DUMONTIER Pascal, SOREL Olivier, SAVERIO Nicolas, GASBARRE Séverine, BRU Marine, POUTRAIN Céline, BIRBES-DUPIN Axelle, BEDIN Laure, DOS REMEDIOS Marco, CARBALLO TORIBIO Valérie, DELAGE Mallaury

ABSENTS EXCUSES :

Pas d'absent

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame Laure BEDIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 – Approbation du procès-verbal du 21 mai 2026

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du jeudi 21 mai 2026.

Une erreur aux points 8 et 9 sera corrigée et envoyée aux élus avant publication.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce procès-verbal après correction.

2 – Approbation du procès-verbal du 05 juin 2026

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du vendredi 5 juin 2026.

Concernant le renouvellement de la CCID, voici la liste reçue par la DDFIP :

Membres titulaires	Suppléants
VESIN Stéphanie	BRU Marine
POUTRAIN Céline	GASBARRE Séverine
DUMONTIER Pascal	MENON Annette
COUPEAU Didier	VAL Noël
REBEIX Cécile	SAVERIO Nicolas
ALARY Alain	MARROU Ludovic

Les membres ont été prévenus. En cas d'absence d'un titulaire, le suppléant pourra le remplacer.

Concernant le robot de tonte, la commande a été faite et l'installation est à réaliser.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

3 – Point travaux

- MAM :

- Les travaux sont en cours de finition (VRD extérieur : cour, murette, ...)
- Les branchements de compteur ENEDIS ont été demandés. Le coût total sera de 2 111.04 € TTC pour les deux compteurs.
- Les branchements Fibre sont à étudier. Le devis reçu est de 2 004.00 € TTC.
- Les menuiseries sont en cours de sécurisation suite à la visite de la PMI.
- Monsieur le Maire charge Mesdames VESIN Stéphanie et CARBALLO TORIBIO Valérie de rédiger le bail de location.

- Pharmacie / Logement :

- Les branchements de compteur ENEDIS ont été demandés. Le coût total sera de 2 212.12 € TTC pour les deux compteurs (logement et extension de la pharmacie).
- Les branchements Fibre sont à étudier. Le devis reçu est de 1 884.00 € TTC.
- Les travaux de peinture et revêtement des sols sont en cours.

- Une réunion de coordination de chantier entre Mme RIVIERE et son maître d'œuvre et la Mairie et son maître d'œuvre est prévue le 16/07/2026. Le but est d'organiser au mieux l'ouverture entre la Pharmacie et son extension.

- Le logement devrait être terminé au mois d'octobre et la location devrait être possible dès octobre. Le montant du loyer sera évalué au prix du marché.

4 – MAM : ajout du lot 12 et modification de la délibération DEL-039-2026

DEL_046_2026

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion du 21 mai 2026 et à l'approbation de l'ajout de la passerelle de sécurité dans le coût des travaux, il convient d'ajouter au marché initial en créant le lot 12.

Les deux portails et les deux portillons sont à ajouter également au lot 12.

Le lot 12 « Passerelle » de l'Entreprise l'Atelier de Grégoire sera donc de 17 800.00 € HT.

L'ajout du lot entraînera une augmentation du montant du coût de la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de la délibération DEL_039_2026, l'ajout du lot 12, le montant du lot, et charge Monsieur le Maire de prendre la délibération correspondante.

5 – Modification de la circulation

DEL_047_2026

Monsieur le Maire explique qu'une déviation pour les poids-lourds existe au village de Dunes mais ils circulent toujours rue des Pruniers, promenade du Château et promenade de Versailles.

Il y a lieu de délibérer pour interdire le passage des poids-lourds en transit et valider la déviation par la promenade des Remparts jusqu'à la place du Foirail.

Suite à des problèmes de vitesse excessive sur la Promenade du Château, le Conseil Municipal souhaite conserver le Rond-Point de l'Olivier et ne pas en faire un rond-point franchissable.

Monsieur le Maire propose de créer un rond-point au carrefour promenade de Versailles et rue des Amandiers au niveau du cimetière.

Le Conseil propose de mettre un « STOP » ou « Cédez-le-passage » à l'intersection promenade du Château, rue des Pruniers et rue du Traité de Dunes.

Une commission se réunira le 18 juillet 2026 sur le terrain afin de valider au mieux ces décisions. Un arrêté sera ensuite demandé par Monsieur le Maire auprès de la CC2R pour mettre en application des travaux nécessaires.

Le Conseil fait remarquer qu'il y a lieu de matérialiser le chemin de Bonne, la sortie de chemin de la Détente et de l'aire de camping-car.

Le dysfonctionnement des feux route de Donzac est souligné.

Après échanges, et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'interdiction de circulation des poids-lourds, sauf desserte locale, rue des Pruniers, promenades du Château et de Versailles,
- AUTORISE la circulation des poids lourds promenade des Remparts jusqu'à la place du Foirail,
- DECIDE de conserver l'olivier au rond-point de l'Olivier et de ne pas en faire un rond-point franchissable qui pourrait entraîner une nouvelle augmentation de la vitesse dans la zone,
- DECIDE de modifier la circulation au carrefour rue des Pruniers - promenade du Château,
- CHARGE la Commission « circulation et stationnement » et le Maire de décider du type et du nombre de modifications sur ce carrefour,
- DECIDE de modifier la circulation de l'intersection promenade de Versailles – rue des Amandiers,
- CHARGE la Commission « circulation et stationnement » et le Maire de décider du type de modifications sur cette intersection,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

6 – Réévaluation et adoption du règlement intérieur de la cantine garderie

DEL_048_2026

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoter chaque année le règlement intérieur de la cantine garderie. Il sera validé pour l'année scolaire 2026-2027 et applicable dès le 1^{er} septembre 2026.

Il convient également de réévaluer les tarifs et de modifier certains points (modalités de paiement, modalités de réservation ou d'annulation).

Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs :

- Cantine 3.10 € le repas (au lieu de 3.00 €),
- Garderie en période scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 1.90 € par jour (au lieu de 1.80 €) et forfait mensuel maximum de 32.00 € (dès 17 jours de présence),
- Garderie les mercredis et en période scolaire, en fonction du nombre d'enfants dans la fratrie :
 - o 1 enfant : 2.10 € par jour (au lieu de 2.00 €)
 - o 2 enfants : 3.60 € par jour (au lieu de 3.50 €)
 - o 3 enfants : 4.70 € par jour (au lieu de 4.50 €)
 - o Plus : 4.70 € et 1.10 € par jour et par enfant supplémentaire (au lieu de 4.50 € + 1.00 €)

Par choix de la Commune, le goûter reste offert aux enfants présents en garderie du soir.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de M. le Maire et le charge de prendre la délibération correspondante et de signer le règlement intérieur de la cantine-garderie pour 2026-2027.

7 – Réévaluation des différentes conventions communales et mise en place de nouvelles

M. le Maire informe le Conseil que les derniers centres d'encaissement de chèques vont fermés d'ici 2027. Les chèques de location et de caution ne seront plus acceptés par le SGC Moissac.

Les administrés devront payer via Payfip ou par virement avant la date de location. Un titre sera émis en cas de dégradation, de ménage insuffisant, ...

- Convention de mise à disposition des locaux communaux

DEL_049_2026

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les conventions de mise à dispositions des salles, dès le 1^{er} août 2026.

Ces mises à dispositions concernent uniquement les administrés, les associations dunoises et les autres mairies.

o Location aux administrés

Il y a lieu de :

- Réévaluer le coût de la location de la salle des Bleuets 320 €,
- Réévaluer le coût de la location de la salle des Freesias 270 €,
- De mettre en place une location de la salle des Jeunes 100 €,
- De mettre en place un chariot de tri par le SMEEOM avec l'ajout d'une caution de 50 € en cas de problème de tri,
- Modifier la mise en place de la caution ménage et caution de la salle : un titre de 100 € sera émis en cas de ménage insuffisant, un titre de 600 € sera émis en cas de sous-location, un titre du montant des dégradations sera émis en cas de casse.

Les horaires des états des lieux sont définis par la Mairie.

o Prêt aux associations dunoises et aux Mairies

Suite à des problèmes lors du prêt d'une salle à une association non dunoise, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il serait préférable de faire une convention de mise à disposition des locaux communaux aux Mairies hébergeant l'association.

Cette mise à disposition des locaux communaux aux associations dunoises et aux Mairie est gratuite.

Il y a lieu d'ajouter la possibilité d'émettre un titre de 100 € en cas de ménage insuffisant, un titre de 600 € en cas de sous-location et un titre du montant des dégradations en cas de casse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de M. le Maire et le charge de prendre la délibération correspondante et d'appliquer les différentes conventions de mise à disposition à compter du 1^{er} août 2026.

- Convention d'utilisation des remorques communales

DEL_050_2026

Monsieur le Maire indique que suite à l'arrêt de l'encaissement des chèques, il y a lieu de modifier la convention d'utilisation des remorques communales.

Le paiement devra se faire dans la mesure du possible 8 jours avant la date de location via Payfip ou par virement à compter du 1^{er} août 2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de M. le Maire et le charge de prendre la délibération correspondante et d'appliquer cette convention.

- Convention de mise à disposition du matériel communal

DEL_051_2026

Afin d'encadrer les prêts de matériel Monsieur le Maire souhaite mettre en place des conventions de mise à disposition du matériel communal :

- Prêts aux administrés de tables et chaises,
- Prêts aux associations dunoises et autres Mairies de matériel communal (tables, chaises, podium, parquet, grille d'exposition, barrières, ...).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de M. le Maire et le charge de prendre la délibération correspondante et d'appliquer les différentes conventions de mise à disposition à compter du 1^{er} août 2026.

8 – Entretien des climatisations des bâtiments communaux

DEL_052_2026

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune possède 27 climatisations à ce jour. Aucune vérification annuelle n'est programmée à part une partie des bâtiments de l'école en 2025.

Des révisions sont faites en cas de panne.

Le matériel est vieillissant.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de procéder à une vérification de toutes les climatisations au cours de l'année 2026, et celles de l'école avant la rentrée de septembre.

L'entreprise IMS PAC&CLIM propose un devis de 5 482.85 € TTC / an soit 230 € environ par appareil.

Monsieur le Maire explique qu'il y a un problème avec la climatisation des Bleuets (bac de condensats) et souhaite que l'on prolonge sa durée de vie jusqu'au projet de rénovation de la salle.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de réviser les climatisations, accepte également le devis d'IMS PAC&CLIM et charge Monsieur le Maire de prendre la délibération correspondante.

9 – Questions diverses

- **WC publics**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux seront faits en régie très rapidement. Suite à ces travaux, si des dégradations sont constatées, les WC seront fermés la nuit.

- **Vidéosurveillance**

Après prise de renseignements, M. le Maire précise au Conseil Municipal que les subventions spécifiques pour la mise en place de la vidéosurveillance ne sont possibles que pour les communes ayant été victimes de délinquance ou de dégradations.

- **Fête de DUNES**

Une dérogation d'ouverture du bar et de la buvette du Comité des fêtes sera faite jusqu'à 3h00 du matin pour la fête locale.

- **Marché fermier**

Le marché fermier prévu le dimanche 16 août lors de la fête de DUNES est au point.

- **Changement de nom de rue**

A la demande du cadastre, le « Lotissement Les Près d'Occitanie » devient « Rue des Près d'Occitanie ».

FIN DE SEANCE A 23H20

Liste des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 15 juillet 2026

DEL_046_2026 Marché de la MAM - ajout du lot 12 modifiant la DEL_039_2026 - approuvée
DEL_047_2026 Modifications de la circulation à Dunes – approuvée
DEL_048_2026 Modification du règlement intérieur cantine-garderie au 01_09_2026 - approuvée
DEL_049_2026 Conventions de mise à disposition des locaux communaux - approuvée
DEL_050_2026 Modification de la convention d'utilisation des remorques - approuvée
DEL_051_2026 Conventions de mise à disposition du matériel communal - approuvée
DEL_052_2026 Entretien des climatisations des bâtiments communaux - approuvée



